

Convocation du 26/04/2023

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 18
Présents	39	41
Procurations	4	5
Votants	43	46

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARANGER Jocelyn	DUCHESNE Aurélie	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	DURAND-JALIER Agnès	MERCIER Jean-Marc
BAZIN Patrice	GALLIEN Adeline	MORON Olivier
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	PERCEVAULT Erick
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	PERCHER Aurélie
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas – <i>Arrivé au point 2</i>	PLESSIS Fabien
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	RABOUIN Céline
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	ROSELIER Alain
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	ROUSSEL Mathieu
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAMOUREUX Frédéric	RUILLARD Valérie
DERSOIR Armelle	LAROCHE Florence – <i>Arrivée au point 2</i>	SAUVAITRE Marie
DESME Francine	LE MASLE Didier	SOURISSEAU Sylvie
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	TOUCHET Robert
DROUIN Nadia	LEHEE Stephen	

Excusés avec procuration

JEAN Valérie		<i>BOUJU Isabelle</i>
LEVEY Marc	à	<i>GUILLEMOT Lionel</i>
LEROUGE Eric	à	<i>LAROCHE Florence à partir du point 2</i>
LECLERC Alice	à	<i>MERCIER Jean-Marc</i>
GALLARD Thierry	à	<i>SOURISSEAU Sylvie</i>
	à	

Absents

CATROUX Sophie
FOURNIER Gilles - *excusé*
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : ROSELIER Alain

ORDRE DU JOUR

- 1- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 04/04/2023**
Délibération n°D2023-05-02-14
- 2- **Présentation du bilan 2022 du CCAS**
- 3- **Point sur l'intercommunalité**
- 4- **INTERCOMMUNALITE – Approbation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance 2022**
Délibération n°D2023-05-02-4
- 5- **FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL – Recrutement contrat durée déterminée**
Délibération n°D2023-05-02-5
- 6- **FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTION – Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour le projet une classe, un chantier et des métiers**
Délibération n°D2023-05-02-6
- 7- **FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS - Conseil Départemental du Maine-et-Loire - Subventions relatives à la mise en œuvre et au soutien de la politique culturelle**
Délibération n°D2023-05-02-7
- 8- **FINANCES PUBLIQUES - BUDGET PRINCIPAL – Admission en non-valeur et créances éteintes**
Délibération n°D2023-05-02-8
- 9- **FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTION - Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat pour l'aide relative au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance**
Délibération n°D2023-05-02-9
- 10- **FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS - Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental concernant la mise en place de nouvelles bornes escamotables pour sécuriser le marché de Brissac-Quincé**
Délibération n°D2023-05-02-10
- 11- **FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS - Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réhabilitation du centre socioculturel « ENJEU »**
Délibération n°D2023-05-02-11
- 12- **FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS - Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour la restauration d'une aire de jeux extérieurs et la construction d'une aire de glisse**
Délibération n°D2023-05-02-12
- 13- **FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS – Modification subvention ESLA GYM**
Délibération n°D2023-05-02-13
- 14- **FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS – Montant 2023 à verser à enjeu dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs**
Délibération n°D2023-05-02-14
- 15- **DOMAINE PUBLIC –TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES AUX ALLEUDS – Convention de co-maîtrise d'ouvrage et ajustement des coûts de travaux**
Délibération n°D2023-05-02-15
- 16- **Déclarations d'Intentions d'Aliéner**
- 17- **Agenda**
- 18- **Informations diverses :**

1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 Avril 2023.

AFFAIRES SOCIALES

2.

PRESENTATION DU BILAN 2022 DU CCAS

Mme le Maire donne la parole à Mme SAUVAITRE, Adjointe en charge des solidarités actives, Mme DROUET, Conseillère Municipale et Mme CORNU, Responsable du CCAS pour présenter le rapport 2022 du CCAS.

En préambule, Mme SAUVAITRE rappelle au Conseil Municipal que l'année 2022 a été charnière car elle constitue les fondations du projet social de territoire. Ce rapport d'activités du CCAS de Brissac Loire Aubance reflète l'ensemble du travail effectué par tous les acteurs que remercie Mme SAUVAITRE : élus et membres du Conseil d'administration, agents, bénévoles et partenaires.

5 éléments marquants à la lecture du rapport d'activités :

- L'augmentation de manière très significative de la fréquentation de France Services
- La recherche de plus de proximité avec les seniors du territoire avec la mise en oeuvre de 7 après-midis festifs
- Le développement du partenariat pour renforcer l'animation à la vie locale sur le territoire
- Le dynamisme de l'équipe des bénévoles
- La définition du projet social du territoire autour de 5 chantiers

L'ensemble du travail réalisé n'aurait pu se faire sans le soutien de l'équipe municipale qui s'est traduit en 2 temps : le vote du projet social au Conseil municipal du 7 juillet 2022 à l'unanimité ainsi que le déploiement de moyens financiers et humains avec l'arrivée de 2 nouveaux agents.

Enfin, avant la présentation de ce bilan, Mme SAUVAITRE rend hommage à Véronique Lecluselle qui, par sa générosité et sa grande qualité d'écoute, a permis d'illuminer la vie associative, la vie communale et le quotidien des chanceux qui ont croisé son chemin.

Le rapport 2022 du CCAS :

BUDGET

- Augmentation des dépenses liées aux soutiens et accompagnement des habitants
- Augmentation des dépenses liées aux animations à la vie locale liées aux actions envers le public des seniors
- Le compte administratif de l'année 2022 présente **un excédent de 16 272€.**
- Celui-ci s'ajoute aux excédents des autres exercices antérieurs soit un montant de **68 710€.**
- Pas de dépense en investissement.

PROJET SOCIAL

L'écriture du projet social avec l'aide du cabinet Ana Ter et la collaboration de différents acteurs a été validé à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 5 juillet 2022.

2 conditions de réussite du Projet Social :

- Assurer le portage politique,
- Mettre en œuvre, suivre et évaluer les résultats

LES ACTIONS DE PROXIMITE

Il y a eu un choix politique de la commune d'axer le CCAS vers un vrai service de proximité en :

- le professionnalisant avec des agents dédiés essentiellement au CCAS
- lui transmettant le pilotage de France Services,
- l'intégrant dans les locaux de France Services.

Pour rappel, le CCAS a 3 missions obligatoires :

- Les aides sociales légales (financement d'établissements d'hébergement pour personnes âgées ou ayant un handicap, aide ménagère...)
⇒ 44 dossiers instruits en 2022 (37 en 2021)
- La domiciliation : obtention d'une adresse postale pour permettre et faciliter l'accès aux droits
⇒ 39 domiciliation en 2022 (38 en 2021)
- L'Analyse des Besoins Sociaux : la réalisation doit avoir lieu l'année qui suit les élections municipales.
- Toutes les autres missions du CCAS sont facultatives et donc propres aux volontés politiques communales.

LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ

Après évaluation de la demande, le CCAS de par sa connaissance des dispositifs et des partenaires locaux existants oriente dans un 1er temps vers le droit légal afin de faire valoir les droits aux Brilaubançais. Puis dans un 2ème temps auprès de ses propres aides.

Il est constaté une légère augmentation depuis les 3 dernières années.

Un levier est possible pour éviter l'endettement et l'aggravation des situations avec :

- le colis alimentaire
⇒ 52 foyers (47 en 2022) soit 118 personnes dont 29 nouveaux foyers et 32 départs
⇒ Signature d'un contrat d'engagement avec chaque foyer
⇒ 208 RDV de suivis
- L'accompagnement social individualisé :
⇒ Suite à une orientation, le CCAS peut accompagner la personne dans les différentes démarches afin de favoriser son autonomie et son insertion sociale et professionnelle.
⇒ Cet accompagnement est souvent appuyé avec des partenaires tels que la CAF, la MDS, la Mission Locale, Initiatives Emplois, etc...

La crise sanitaire a eu le mérite de créer des élans de solidarité mais il est constaté malgré tout un essoufflement sur l'actions des petits soleils :

- Télésoupe :
⇒ Vente de soupe au profit du téléthon
⇒ Confection par des élèves de la MFR + bénévoles CCAS
⇒ 90 bouteilles vendues
- Les petits soleils
⇒ 55 boîtes solidaires offertes aux bénéficiaires de l'aide alimentaire.
⇒ Mise en relation des 2 collèges offrant 112 petits soleils à l'EHPAD et Perce-Neige.

ACTION EN DIRECTION DES HABITANTS

- Courte échelle :
 - ⇒ Action novatrice, en partenariat avec le collectif des professionnels de BLA afin de mobiliser les personnes isolées.
- Sortie estivale :
 - ⇒ Action créée avec les habitants pour les habitants
- Transport solidaire :
 - ⇒ 497 transports sur l'année

ACTIONS EN DIRECTION DES SENIORS

La crise sanitaire a démobilisé les habitants dont les seniors. Plusieurs actions ont été proposées en 2022 sous différents formats :

- Y'a d'la joie :
 - ⇒ Temps festifs pour les seniors de 60 ans et + avec animations et stands diverses
 - ⇒ Une trentaine de personnes : pour sa 2^{ème} édition « Y'a d'la joie » n'a pas rencontré son public.
 - ⇒ D'où la constitutions d'un groupe de travail de seniors afin de cocréer des actions en 2023.
- Ateliers cuisine
 - ⇒ Animés par une diététicienne pour les seniors de Brissac Loire Aubance
 - ⇒ Co-financé par la conférence des financeurs
 - ⇒ 45 participants (19 en 2021)
- RDV festif
 - ⇒ Au plus proche des habitants dans les 10 villages : goûter autour d'un accordéoniste et de jeux.
 - ⇒ 182 personnes

LE LOGEMENT SOCIAL

La compétence a été transférée au CCAS en septembre 2019. Une lettre de cadrage pour l'attribution des logements a été mise en place :

- ⇒ Ancienneté de la demande
- ⇒ Lien avec la commune,
- ⇒ Privilégier familles + mixité sociale.
- ⇒ 19 attributions en 2022 contre 16 en 2021.

Deux bailleurs sociaux sont présents sur le territoire :

- ⇒ Maine-et-Loire Habitat avec 218 logements,
- ⇒ Podeliha avec 157 logements.

LE LOGEMENT D'URGENCE

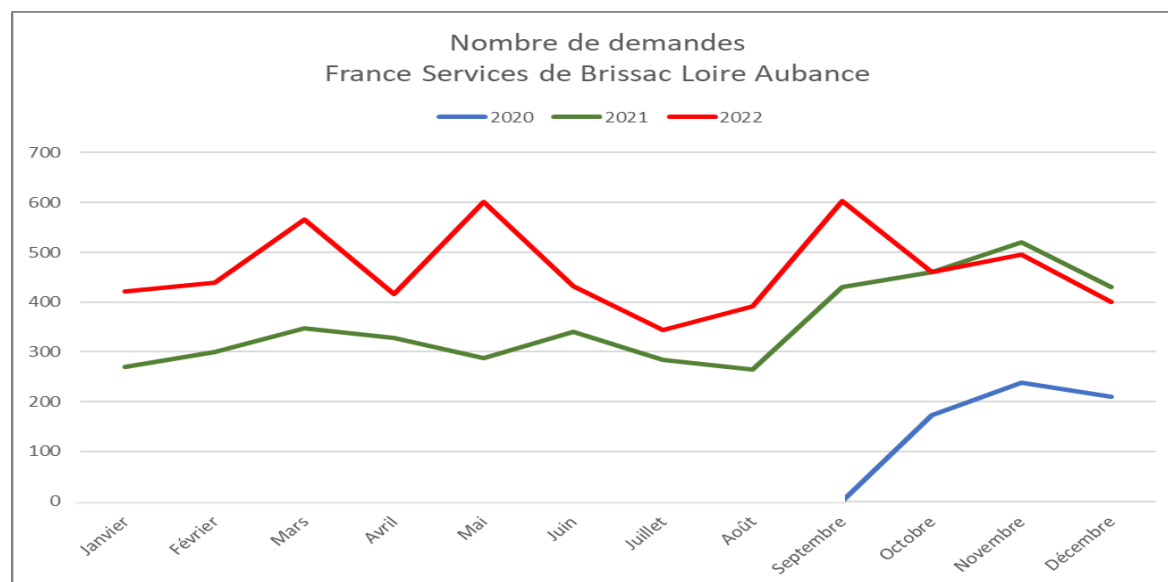
Les personnes sont orientées par le 115 pour un séjour de 1 semaine maximum. Cette durée permet un temps de répit.

184 nuitées en 2022 avec 31 séjours pour 22 personnes différentes

FRANCE SERVICES

- Les missions :

- ⇒ Accompagnement des habitants dans la réalisation de démarches administratives dématérialisées
- ⇒ 3 agents = 2,7 ETP pour les missions de FS et du CCAS.
- ⇒ 13 partenaires locaux (augmentation de la permanence du travailleur social de la CAF de 1 à 2 Jour/semaine)
- ⇒ Financement : 30 000€/an (50% par le FNADT et 50% par le Fond inter-opérateur) et 15 000€/an de DETR. L'autofinancement Mairie représentant 50% du cout total



Top 10 des partenaires locaux

Partenaire	Nombre d'accompagnements
CCAS	2018
MLA Mission Locale Angevine	331
MDS Maison Départementale des Solidarités	168
Initiatives Emplois	144
Mairie autres services	112
PMI	60
France rénov	59
CLIC	38
Conciliateur de Justice	35

3 POINT SUR L'INTERCOMMUNALITÉ

Conseil Communautaire du 13/04/2023

Mme le Maire évoque les principaux points étudiés lors du conseil communautaire.

- Désignation de représentants suite au renouvellement du Conseil Municipal de Rochefort
- Augmentation du capital social d'Alter public
- Approbation du prolongement de l'aide à l'achat de vélos électriques
- Avis sur le PLU de Brissac Loire Aubance
- Approbation de Conventions d'Objectifs et de Moyens avec Villages d'artistes, Villages en scène, Amis de la Vigne et du Vin d'Anjou
- Approbation de la convention et de la notification d'aide aux aidants – CLIC 2023
- Fil artistique : Appel à projet 2024

Gestion de l'eau

M. LEROUX informe le Conseil Municipal de sa participation à un colloque sur la Loire à Ancenis. Lors de cette réunion, plusieurs points d'alerte ont été levés sur la gestion de l'eau.

Un point a notamment été fait sur les 15 captages d'eau répartis entre Saumur et St Nazaire, et quelles actions à mettre en cas de pollution.

Il est rappelé que certains barrages ont un niveau de remplissage inquiétant.

En question de fond, l'inquiétude du réchauffement climatique et l'interrogation sur l'utilisation de l'eau sur nos territoires et les priorités à donner (remplissage des piscines, irrigation des terrains de foot, etc.)

Mme le Maire confirme qu'il convient effectivement de réfléchir au sujet et en commençant déjà par de petites actions, et l'appel à la citoyenneté et la responsabilisation sur cette gestion de l'eau.

INTERCOMMUNALITE – APPROBATION DU RAPPORT D’ACTIVITES 2022

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d’activités 2022 de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance en ayant rappelé à l’assemblée les termes de l’article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport présente quatre grands items :

- **Qui sommes-nous ?** : présentation de la Communauté de Communes (chiffres, compétences, gouvernance, le projet de territoire)
- **Un territoire attractif et solidaire** : développement économique, développement touristique, l’action sociale, la petite enfance, l’accompagnement des personnes âgées, l’accueil des gens du voyage, l’action culturelle et le sport
- **Sobre et durable** : la transition écologique et climatique, l’aménagement du territoire, l’habitat, l’application du droit des sols, le patrimoine naturel et paysager, l’environnement, l’assainissement, la gestion durable du patrimoine bâti, la voirie, les services techniques communes, les mobilités
- **Des moyens pour agir** : les services communautaires, les ressources humaines, les finances, la commande publique, les ressources numériques, le système d’information géographique, la communication

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

46 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

PREND ACTE du rapport d’activités 2022 de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance

CHARGE Mme le Maire de transmettre cette délibération à la Communauté de Communes

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL – RECRUTEMENT CONTRAT DUREE DETERMINEE

Mme le Maire rappelle au conseil que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Elle précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent à temps complet de gestionnaire de bâtiment relevant de la catégorie hiérarchique B et relevant du grade des techniciens territoriaux par délibération en date du 7 mars 2023 et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

46 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade de technicien territorial relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de gestionnaire de bâtiment à temps complet pour une durée déterminée de trois ans à compter du 1^{er} juin 2023

DIT que considérant la catégorie de l'emploi, le niveau de recrutement, la rémunération sera basée sur l'indice majoré 483 auquel s'ajoutera l'IFSE correspondant aux fonctions exercées.

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

**FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTION – APPROBATION D’UNE DEMANDE DE
SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PROJET UNE CLASSE,
UN CHANTIER ET DES METIERS**

Mme le Maire donne la parole à M. LEBEL, Adjoint à la Culture, qui informe le Conseil Municipal du projet « Une Classe, un Chantier et des Métiers », inspiré de l’opération « Une école, un chantier » qui s’inscrit dans la continuité de « La classe, l’œuvre ! » mis en place par le Ministère de la Culture et qui contribue au développement de l’éducation artistique et culturelle dans les patrimoines.

« Une classe, un chantier », invite les élèves à s’approprier le patrimoine et son territoire, son histoire et ses métiers, et à pratiquer une activité culturelle dans des sites patrimoniaux.

Les élèves, sous la conduite de leurs enseignants et avec les professionnels des patrimoines, pourront ainsi découvrir des chantiers de restauration du presbytère de Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance, protégé au titre des Monuments Historiques, et mener des ateliers en lien avec les techniques de la restauration du patrimoine.

Ce projet se décline auprès des élèves du territoire selon différentes étapes :

- Visiter et s’approprier le patrimoine de leur commune ainsi que son histoire (en pièce jointe dossier élaboré et transmis aux services de l’Etat, DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), Région Pays de la Loire et Conseil Départemental de Maine-et-Loire présentant le presbytère en tant que patrimoine, lieu de culture et projet en devenir) ;
- Assister à des démonstrations des différents savoir-faire autour des métiers du patrimoine et de la restauration ;
- Enfin, si possible, participer à des ateliers de restauration ou de création en lien avec les professionnels sur le chantier.

Pour ce projet, le public ciblé est celui des 4e du Collège de Brissac Loire Aubance, car il représente un niveau scolaire où les jeunes doivent se positionner sur leurs orientations pour définir leur futur parcours professionnel.

Le coût total de cette opération s’élève à 3 000 € avec le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
INTERVENTION (architecte, DRAC, ABF, Agents mairie)	0 €	Mairie de BLA	1 600 €
TOTAL ENTREPRISES	2 200 €	Conseil Départemental	1.400 €
TRANSPORT ELEVES	540 €		
Divers repas...	260 €		
TOTAL	3.000 €		3.000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

46 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

SOLLICITE d’une part le Conseil Départemental de Maine-et-Loire pour une subvention de 1400 € dans le cadre du projet « une école, un chantier et des métiers »

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier

AUTORISE Mme le Maire à engager les dépenses et recettes afférentes à ce projet, sur le budget 2023

FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MAINE-ET-LOIRE - SUBVENTIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE ET AU SOUTIEN DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Mme le Maire donne la parole à M. LEBEL, Adjoint à la culture qui informe le Conseil Municipal que dans le cadre du développement de sa politique culturelle, la commune fait appel aux institutions et collectivités territoriales pour bénéficier de soutiens matériels et financiers.

A ce titre la municipalité de Brissac Loire Aubance répond aux appels à projets du Conseil Départemental de Maine-et-Loire, correspondant aux axes de développement communs.

Il s'agit notamment des projets relatifs aux :

- Festivals arts vivants / cinéma
- Saisons culturelles en territoire
- Soutien aux expositions et résidences d'art contemporain en territoire.

Pour sa réalisation, ces projets peuvent respectivement bénéficier d'une subvention variable de :

- 20% des dépenses éligibles, plafonnées à 5.000 €.
- 15% des dépenses éligibles, plafonnées à 12.000 €.
- 50% des dépenses éligibles, plafonnées à 4.000 € (résidence) ou 1.500 € (exposition individuelle ou collective).
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

46 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE ces demandes de subvention comme décrit ci-dessus

CHARGE Madame Le Maire, ou son représentant, de signer tout document relatif à cette demande

**FINANCES PUBLIQUES – BUDGET PRINCIPAL –
ADMISSION EN NON VALEUR et CREANCES ETEINTES**

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN, Adjoint aux finances, qui informe le Conseil Municipal que conformément à l'instruction codificatrice du 20 décembre 2021 - RECOUVREMENT DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX, l'admission en non-valeur (ANV) peut être demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable, l'irrécouvrabilité pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition, etc.), dans l'attitude de l'ordonnateur (refus d'autoriser les poursuites) ou encore dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites définis au plan local).

Alors que la remise gracieuse éteint le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur, l'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de l'organisme public vis-à-vis de son débiteur ; en conséquence, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune. Comme le précise la cour administrative d'appel de Versailles, les décisions d'admission en non-valeur « sont de simples mesures d'ordre budgétaire et comptable et n'exonèrent pas le débiteur de sa dette ».

L'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante qui précise pour chaque créance le montant admis. Contrairement à la décision de remise gracieuse de la dette d'un redevable à l'égard de la collectivité concernée, la décision d'admission en non-valeur ne décharge pas la responsabilité du comptable public. Le juge des comptes, à qui il appartient d'apurer définitivement les comptes, conserve le droit de mettre en débet le comptable quand il estime que l'irrécouvrabilité de la créance a pour origine un défaut de diligences (CRC Pays-de-la-Loire,

28/05/2019, Hôpital local de Bonnétable ; Cour des comptes, 4e chambre, arrêt d'appel, 15/05/2018, Régie des eaux de Grenoble).

Conformément à la sollicitation du comptable, il est proposé d'admettre en non-valeur sur le budget principal de la commune les créances suivantes :

Exercice	Ref	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2020	T-2109	608,04	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	T-2110	3 582,68	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	T-3309	488,32	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	T-3418	488,32	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	T-4026	488,32	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	T-4137	488,32	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		6 144,00 €	
		6 144,00 €	

Exercice	Ref	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Exercice	Ref	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2021	T-8159	3,38	RAR inférieur seuil poursuite			4,36 €	
2021	T-8159	9,40	RAR inférieur seuil poursuite	2021	T-5666	30,00	Poursuite sans effet
		12,78 €				30,00 €	
2021	T-7454	1,53	RAR inférieur seuil poursuite	2021	T-5667	30,00	Poursuite sans effet
		1,53 €				30,00 €	
2019	T-4734	8,80	RAR inférieur seuil poursuite			30,00 €	
2019	T-5125	4,40	RAR inférieur seuil poursuite	2021	T-6280	0,80	RAR inférieur seuil poursuite
2020	T-6402	4,40	RAR inférieur seuil poursuite			0,80 €	
		17,60 €		2021	T-7705	0,10	RAR inférieur seuil poursuite
2021	T-2379	4,79	RAR inférieur seuil poursuite			0,10 €	
		4,79 €		2021	T-4573	4,59	RAR inférieur seuil poursuite
2021	T-4580	12,83	RAR inférieur seuil poursuite			4,59 €	
		12,83 €		2019	T-1819	7,00	RAR inférieur seuil poursuite
2021	T-8771	0,12	RAR inférieur seuil poursuite	2019	T-1819	13,60	RAR inférieur seuil poursuite
		0,12 €				20,60 €	
2021	T-5335	2,47	RAR inférieur seuil poursuite	2021	T-8680	0,80	RAR inférieur seuil poursuite
		2,47 €				0,80 €	
2021	T-6190	0,36	RAR inférieur seuil poursuite	2018	T-3574900715	51,00	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-2833	7,75	Combinaison infructueuse d actes			51,00 €	
2019	T-2833	69,00	Combinaison infructueuse d actes	2019	T-84	3,00	RAR inférieur seuil poursuite
		76,75 €				3,00 €	
2020	T-2996	2,30	RAR inférieur seuil poursuite			290,58 €	
2020	T-3687	13,80	RAR inférieur seuil poursuite				
		16,10 €					
2021	T-5767	4,36	RAR inférieur seuil poursuite				

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

46 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

ADOpte la proposition d'admettre en non-valeur au titre des produits irrécouvrables, la somme de 290.58 € correspondant aux détails visés ci-dessus (compte 6541 créances irrécouvrables)

ADOpte la proposition d'admettre en créances éteintes, la somme de 6 144 € correspondant aux détails visés ci-dessus (compte 6542 créances éteintes)

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTION POUR L’AIDE RELATIVE AU SOUTIEN DE CERTAINES CANTINES SCOLAIRES DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN, Adjoint aux finances, qui informe le Conseil Municipal de l’appel à projet « Soutien à certaines cantines scolaires, dans le cadre du plan de relance ». Le plan France Relance comporte un volet en faveur de l’agriculture, de l’alimentation et de la forêt.

Ce volet s’articule autour de 3 priorités :

- Reconquérir notre souveraineté alimentaire
- Accélérer la transition agroécologique au service d’une alimentation saine, durable et locale
- Accompagner l’agriculture et la forêt françaises dans l’adaptation au changement climatique

L’axe transition agroécologique comporte un soutien financier aux cantines scolaires visant à aider les petites communes à investir pour la mise en place des mesures répondant à la « Loi EGAlim ».

La collectivité a répondu à cet appel à projet, en sollicitant l’aide maximale pouvant être attribuée, soit 33 600€ correspondant à un montant global de dépenses supérieur à 36 000€, pour l’équipement des cuisines des cantines scolaires de Brissac Loire Aubance (armoires de maintien au chaud, cellules de refroidissement, éplucheuses,...) et l’accompagnement de la chambre d’Agriculture pour la constitution d’un groupe de producteurs locaux.

Le versement de cette subvention est régi par un arrêté du Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût total des acquisitions : 37 119.37€ HT

Subvention plan de relance : 33 600€

Autofinancement Brissac Loire Aubance : 3 519,73€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

46 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

SOLLICITE l’ETAT pour le versement d’une subvention dans le cadre du soutien de certaines cantines scolaires à hauteur de 33 600 €

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document en lien avec ce dossier, afin de bénéficier du versement de cette subvention.

FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS - SOLLICITATION D’UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES BORNES ESCAMOTABLES POUR SECURISER LE MARCHÉ DE BRISSAC-QUINCE

Mme Le Maire donne la parole à M. MERCIER, Adjoint à la Gestion Technique du Territoire, qui informe le Conseil Municipal que dans le cadre du développement de son activité territoriale et maintenir un lien social et intergénérationnel fort et reconnu, la commune a engagé une réflexion concernant la sécurisation de son marché de plein air situé à Brissac-Quincé.

L’espace public qui accueille aujourd’hui les commerçants et son public n’offre pas une sécurité optimale.

Le projet consiste donc à disposer aux endroits circulables par des véhicules, de part et d’autre du marché, des bornes escamotables pour protéger les piétons.

Le cout global de l’opération est évalué à 60 000 € HT (date de valeur avril 2023).

Pour sa réalisation, ce projet peut bénéficier d’une subvention du département du Maine et Loire à hauteur de 20% du montant HT de l’opération.

Le plan de financement est le suivant :

	Montant (HT)	%
Commune	48 000 €	80
Département du Maine et Loire	12 000 €	20
TOTAL	60 000 €	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

46 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE le projet et cette demande de subvention auprès du département du Maine et Loire comme décrit ci-dessus

CHARGE Mme Le Maire, ou son représentant, de signer tout document relatif à cette demande

11.

n°délib : D2023-05-02-11

FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT MIS A DISPOSITION AU CENTRE SOCIOCULTUREL ENJEU

Mme Le Maire donne la parole à Cécile BROCHARD, Adjointe à l'enfance-Jeunesse qui informe le Conseil Municipal que dans le cadre du développement de l'activité socioculturelle de son territoire, la commune a engagé une réflexion concernant son centre associatif « ENJEU » situé à Brissac-Quincé.

Les locaux offrent un espace d'activités et d'échanges créant un lien social intergénérationnel fort et reconnu. Mais ces locaux vétustes, devenus étroits, énergivores et révélant des non-conformités, doivent faire l'objet d'une importante réhabilitation.

Le projet consiste donc à :

- étendre l'activité du centre dans des locaux libérés,
- améliorer le confort des usagers et du personnel,
- renforcer l'isolation thermique sur l'ensemble du bâti avec un objectif d'obtenir un gain énergétique de 40% par rapport à la consommation actuelle,
- mettre aux normes de sécurité l'établissement.

Le coût global de l'opération est évalué à 430 000 € HT (date de valeur avril 2023).

Pour sa réalisation, ce projet peut bénéficier d'une subvention du département du Maine et Loire à hauteur de 20% du montant HT de l'opération.

Le plan de financement est le suivant.

	Montant (HT)	%
Commune	131 500 €	30
Département du Maine et Loire	86 000 €	20
Région des Pays de la Loire	19 000 €	5
SIEML	12 000 €	3
Caisse d'Allocation Familiale	45 000 €	10
DETR/DSIL	136 500 €	32
TOTAL	430 000 €	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

46 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE le projet et cette demande de subvention auprès du département du Maine et Loire comme décrit ci-dessus

CHARGE Mme Le Maire, ou son représentant, de signer tout document relatif à cette demande

FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RESTAURATION D'UNE AIRE DE JEUX EXTERIEURS ET LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE GLISSE

Mme Le Maire donne la parole à Florence LAROCHE, Adjointe aux Sports et à la vie associative, qui informe le Conseil Municipal que dans le cadre du développement de son offre sportive, ludique et éducative de son territoire, la commune a engagé une réflexion concernant la restauration de l'aire de jeux extérieurs et la construction d'une aire de glisses, le long de l'Aubance, en centre-bourg de Brissac-Quincé.

Le site exceptionnel où est prévu l'aménagement s'ouvre naturellement à des activités et des échanges créant un lien social important. Les actuels jeux vétustes et trop petits ne sont plus adaptés à la demande d'aujourd'hui.

Le projet vertueux consiste donc à :

- I. - restaurer l'espace de jeux extérieurs en offrant de nouvelles structures d'évolutions plus ambitieuses pour les jeunes enfants de 3 à 12 ans,
- II. - créer une aire de glisses d'environ 500m² pour les skateboards, trottinettes, bmx et rollers.

Le coût global de l'opération est évalué à 340 000 € HT (date de valeur avril 2023).

Pour sa réalisation, ce projet peut bénéficier d'une subvention du département du Maine et Loire à hauteur de 20% du montant HT de l'opération.

Le plan de financement est le suivant :

	Montant (HT)	%
Commune	119 000 €	35
Département du Maine et Loire	68 000 €	20
Agence Nationale du Sport	153 000 €	45
TOTAL	340 000 €	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

46 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE le projet et cette demande de subvention auprès du département du Maine et Loire comme décrit ci-dessus

CHARGE Mme Le Maire, ou son représentant, de signer tout document relatif à cette demande

FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS – MODIFICATION SUBVENTION ESLA GYM

Mme le Maire donne la parole à Mme LAROCHE, Adjointe à la Vie Associative et au sport, qui expose que le tableau présenté à la séance du 4 avril attribuait une subvention à ESLA Gym Brissac incohérente au regard des critères de calcul.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

46 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE l'attribution d'une subvention à ESLA Gym Brissac d'un montant de 3 676.11 € en lieu et place des 4 800 € mentionnés dans la délibération 2023-04-04-12

CHARGE Mme le Maire, ou son représentant, de signer tout courrier ou toute convention liée à ce versement

**FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS – VERSEMENT 2023 A ENJEU DANS LE CADRE
DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D’OBJECTIFS**

Mme le Maire donne la parole à Mme Cécile Brochard, Adjointe en charge de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, qui rappelle au Conseil Municipal que la convention pluriannuelle d’objectifs entre la commune et le Centre Socio-Culturel EnJeu, a été signée pour 2 années, 2022 et 2023.

L’article 7 de cette convention précise les conditions de détermination de la participation financière de la commune pour l’année 2022. Compte tenu des nouvelles modalités de financement de la CAF liées à la Convention Territoriale Globale, il convient de prendre en compte le Bonus Territoire applicable à partir de 2023, dans le montant de la subvention 2023.

Une subvention de 361 300€ a été versée en 2022. Pour l’année 2023 la subvention prévisionnelle est fixée à 339 701,13 €.

Pour rappel, cette somme permet de soutenir l’accompagnement de l’ALSH, du centre socio-culturel et l’accueil jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

46 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

VALIDE le montant de la subvention à Enjeu et procéder au versement échelonné comme stipulé dans la convention

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Débat avant vote :

Mme BROCHARD et Mme le Maire confirment à Mme DURAND-JALIER qu’il existe toujours une tension sur les recrutements, mais l’association Enjeu a réussi à finaliser les embauches en travaillant notamment sur les grilles salariales. Il y a toujours plus de demandes sur les ALSH.

L’ALSH de St Rémy est bien en route et fonctionne.

Mme le Maire et Mme BROCHARD souligne la bonne dynamique des actions menées par Enjeu sur de multiples sujets à l’attention de l’Enfance.

15.

n°délib : D2023-05-02-15

DOMAINE PUBLIC –TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES AUX ALLEUDS – CONVENTION DE CO-MAITRISE D’OUVRAGE ET AJUSTEMENT DES COUTS DE TRAVAUX

Mme le Maire donne la parole à M. MERCIER, Adjoint à la Gestion Technique du Territoire, qui rappelle au Conseil Municipal les travaux de mise en séparatif des réseaux unitaires de la commune déléguée des Alleuds.

Pour rappel, dans le cadre de la construction de la déviation de la RD 761 (contournement des Alleuds), le projet entraîne le déplacement de la station d’épuration actuelle. La nouvelle station nécessite de mettre en séparatif les réseaux unitaires de la commune déléguée des Alleuds, entraînant donc la réalisation de ces travaux de mise en séparatif.

Il est rappelé que l’opération désignée ne peut être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux et au regard de la compétence pluviale du ressort de la commune et eaux usées du ressort de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

Il est donc convenu qu’un seul maître d’ouvrage (la Communauté de Communes) assure la maîtrise d’ouvrage unique pour l’ensemble des travaux eaux usées et eaux pluviales sur la commune déléguée des Alleuds pour la rue de l’Aubance, la Grande Rue, la rue de la Meunière, la rue du Pensier et le hameau de la Dabinerie.

L’estimation de l’opération s’élève à 533 845 € HT (640 614 € TTC) pour la part Communauté de Communes Loire Layon Aubance et 116 155 €HT (139 386 € TTC) pour Brissac Loire Aubance qui reversera ce montant à la Communauté de Communes selon les termes de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

46 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE les travaux de mise en séparatif des réseaux aux Alleuds, sur la base prévisionnelle d’une participation de Brissac Loire Aubance de 116 155 € HT (139 386 € TTC)

AUTORISE Mme le Maire, on son représentant, à signer la convention correspondante, ainsi que tout avenant en découlant

Débat avant vote :

M. GUELARD précise que c’est une rénovation d’un réseau existant qui alimentera donc des fossés mais pas de noue spécifiquement comme l’évoque M. LEROUX.

16

DECLARATIONS D’INTENTIONS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises sur les DIA reçues en mairie et dont elle a reçu délégation pour le traitement (subdélégués aux adjoints) :

Date dépôt	Nom dossier	Commune déléguée	tion parcellaire	N° Parcelle	Voirie terrain	Adresse terrain	Date décision
28/03/2023 00:00	IA 049 050 23 A0028	St Saturnin	A	2149		MOULIN DES QUATRE CROIX	17/04/2023 00:00
29/03/2023 00:00	IA 049 050 23 A0029	St Rémy	ZC	135	19	route de Brissac	17/04/2023 00:00
30/03/2023 00:00	IA 049 050 23 A0030	Brissac-Quincé	AD	166	4	RUE DU MARECHAL FOCH	12/04/2023 00:00
17/03/2023 00:00	IA 049 050 23 A0024	St Rémy	ZL	114	19	CHE DES CERCEAUX	

17. AGENDA

Dates des prochains conseils municipaux :

- Mardi 06/06/2023 – 20H
- Vendredi 09/06/2023- 18H – Election liste sénatoriales
- Mardi 04/07/2023 – 20H
- Mardi 05/09/2023 – 20H
- Mardi 03/10/2023 – 20H
- Mardi 07/11/2023 – 20H
- Mardi 05/12/2023 – 20H

18. INFORMATIONS DIVERSES

Point sur les espaces verts

Mme BRUNIER COULIN fait un point sur les espaces verts de Brissac Loire Aubance.

- Mise en place d'éco-pâturage à Charcé (moutons) et Brissac-Quincé (chèvres) près de l'Aubance
- Rénovation d'espaces verts sur le lotissement de la Chaintre pour faciliter l'entretien
- Création d'espaces verts dans les virages du Château pour sécuriser les parapets et rénovation du pressoir
- Restauration de la transformation d'un espace gravillonné difficile à entretenir à Vauchrézien
- Restauration des espaces verts du pôle santé de Chemellier
- « Une naissance, un arbre » : opération proposée par le Région qui participe à la fourniture d'arbres. L'idée serait éventuellement de regrouper ces plantations sur un endroit spécifique de la commune. (120 naissances en 2022 sur le territoire = 120 arbres à planter). Si le projet est retenu, le parc de Saulgé a été envisagé.

Mme DUCHESNE félicite l'initiative de gestion d'entretien de l'ancien terrain de football à St Rémy avec une tonte que sur une partie de cheminement en laissant se développer les fleurs et herbes hautes sur le reste du terrain, donnant un côté bucolique au lieu.

Information sur les procédures de reprise de concession

M. ROUSSEL informera le conseil que des reprises administratives de concessions en déshérence seront lancées prochainement dans les cimetières de Quincé (PV de constat d'abandon le 22/06) et de Saulgé (PV de constat d'abandon le 06/07)

Une « annonce générale » sera affichée 1 mois à l'avance, soit le 22/05 au plus tard pour le cimetière de Quincé.

Information sur la cérémonie du 8 mai

La cérémonie principale aura lieu à Vauchrézien, au Monuments aux morts, près de l'Eglise à 11h.

Point sur le tour de Brissac Loire Aubance du 28/05/2023

M. LEBEL informe le Conseil Municipal que la liste des signaleurs va être bouclée, et rappelle le déroulé de la manifestation du briefing du matin jusqu'à la soirée organisée le soir à la salle de la Perrine.

Réorganisation des services techniques du secteur 5

M. MERCIER informe le Conseil Municipal que le secteur 5 sera désormais constitué d'une équipe de 9 personnes pour les agents de proximité (partie extérieure et propreté urbaine) et 6 agents pour le service bâtiment pour des interventions de niveau 1.

La nouvelle organisation permettra de décloisonner les équipes sur l'ensemble du territoire du secteur 5 (Brissac Loire Aubance, Les Garennes sur Loire, St Melaine, Blaison St Sulpice).

Toutes les demandes doivent passer par le logiciel OPEN GST (sauf urgence).

Dates diverses

- Réunion publique organisée le Mercredi 10/05 à 10h à St Jean des Mauvrets pour une information sur les risques de crue
- Carnaval d'Enjeu le 08/05/2023
- Troc Plantes à Coutures le 07/05/2023.

Les Sénatoriales

Information élections sénatoriales le 24/09 (disponibilité obligatoire à prévoir) et élection de la liste des grands électeurs du Conseil Municipal le 09/06 à 18h – Salle du Tertre.

Fin du Conseil Municipal à 22h30

***Le secrétaire de Séance
ROSELIER Alain***

***Le Maire de Brissac Loire Aubance,
Sylvie SOURISSEAU***

